

RCS : POITIERS
Code greffe : 8602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de POITIERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 00423
Numéro SIREN : 384 756 276
Nom ou dénomination : FOCH DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 28/01/2019 sous le numéro de dépôt 346



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Expert - comptable associée

Laurence GOYEC

Rachel VIOLIN

Experts - comptables

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

FOCH DISTRIBUTION

144, Avenue Foch
86100 CHATELLERAULT

S.A.S. au capital de 300 000 €
R.C.S. POITIERS 384 756 276

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} Avril 2017 au 31 Mars 2018

Certifié conforme

Tél 02 40 92 66 00

Fax 09 55 27 66 00

cva@cvaexperts.fr

6, avenue Jacques Cartier, 44800 Saint-Herblain
B.P. 30123, 44817 Saint-Herblain Cedex

Membre d'une association agréée. Règlement par chèque accepté
TVA : FR 63 330 356 700, RCS Nantes 330 356 700, Capital 430 000 euros



BILAN

ACTIF	Clôture au 31/03/18 Durée 12 mois			Clôture au 31/03/17 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	22 981 316	13 538 125	9 443 190	9 338 707
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	2 700 428	101 921	2 598 507	2 596 323
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	108 795	101 921	6 873	4 689
FONDS COMMERCIAL (1)	2 591 633		2 591 633	2 591 633
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	18 083 737	13 436 203	4 647 533	4 749 057
TERRAINS	823 752		823 752	823 752
CONSTRUCTIONS	11 353 566	8 497 474	2 856 092	3 200 681
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	5 282 823	4 423 713	859 109	673 930
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	608 293	515 016	93 277	50 693
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	15 300		15 300	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	2 197 150		2 197 150	1 993 326
PARTICIPATIONS	137 489		137 489	137 489
CREANCES RATTACH. A PARTICIPATIONS	43 367		43 367	39 430
TITRES IMMOBILISES DIVERS	1 626 865		1 626 865	1 412 030
PRETS	389 337		389 337	404 286
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	90		90	90
ACTIF CIRCULANT	29 628 166	37 722	29 590 443	28 701 463
STOCKS ET EN-COURS	8 436 197		8 436 197	8 476 240
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	73 405		73 405	63 259
MARCHANDISES	8 362 792		8 362 792	8 412 981
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	2 802 477	24 583	2 777 894	2 896 261
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	203 748	5 300	198 448	204 816
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	2 598 728	19 283	2 579 445	2 691 444
CREANCES DIVERSES (3)	1 096 211		1 096 211	869 483
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	15 005 590	13 139	14 992 451	14 444 423
DISPONIBILITES	2 192 268		2 192 268	1 918 153
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	95 421		95 421	96 901
TOTAL GENERAL	52 609 482	13 575 847	39 033 634	38 040 170
(1) Dont droit au bail			2 330	17 479
(2) Dont à moins d'un an			78 279	88 218
(3) Dont à plus d'un an				


BILAN

PASSIF	Clôture au 31/03/18 Durée 12 mois	Clôture au 31/03/17 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	14 446 387	13 996 975
CAPITAL	300 000	300 000
RESERVES	9 691 975	9 469 871
RESERVE LEGALE	30 000	30 000
AUTRES RESERVES	9 661 975	9 439 871
RESULTAT DE L'EXERCICE	4 454 411	4 227 103
RAPPEL CAPITAUX PROPRES	14 446 387	13 996 975
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	471 476	
PROVISIONS POUR RISQUES	338 655	
PROVISIONS POUR CHARGES	132 821	
DETTES (1)	24 115 771	24 043 194
DETTES FINANCIERES (2)	11 647 693	11 572 322
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	1 426 775	1 372 148
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	10 220 917	10 200 174
DETTES D'EXPLOITATION	12 366 820	12 283 779
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	7 081 883	6 857 415
DETTES FISCALES ET SOCIALES	5 086 149	5 068 053
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	198 787	358 310
DETTES DIVERSES	90 824	168 882
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		81 572
AUTRES DETTES DIVERSES	90 824	87 310
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	10 432	18 210
TOTAL GENERAL	39 033 634	38 040 170
(1) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an	2 107 018 22 008 753	2 348 236 21 694 958
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/03/18 Durée 12 mois	Clôture au 31/03/17 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	91 246 547	90 191 511
VENTES DE MARCHANDISES	79 728 748	78 657 643
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	9 486 186	9 364 479
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	1 255 814	1 365 632
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	90 470 749	89 387 755
REPRISES SUR PROVISIONS	11 280	171 479
TRANSFERTS DE CHARGES	232 785	243 840
AUTRES PRODUITS	531 732	388 436
CHARGES D'EXPLOITATION	83 631 138	82 337 694
ACHATS DE MARCHANDISES	67 535 581	67 282 279
VARIATION DES STOCKS	50 189	(505 253)
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	205 719	171 223
VARIATION DES STOCKS	(10 146)	13 850
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	4 137 846	4 118 744
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 406 228	1 423 385
SALAIRES ET TRAITEMENTS	6 945 533	6 776 697
CHARGES SOCIALES	2 165 719	2 082 108
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	804 042	779 107
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	5 300	15 493
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	338 655	
AUTRES CHARGES	46 469	180 058
RESULTAT D'EXPLOITATION	7 615 408	7 853 817
PRODUITS FINANCIERS	73 727	193 411
PARTICIPATIONS	6 938	8 123
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	3 077	3 119
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	35 711	182 169
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE	28 000	
CHARGES FINANCIERES	212 153	281 637
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	4 955	8 183
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	183 079	267 905
CHARGES NETTES SUR CESSIONS VAL MOBILIERES PLACEMENT	24 118	5 547
RESULTAT FINANCIER	(138 426)	(88 225)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	7 476 982	7 765 591



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/03/18 Durée 12 mois	Clôture au 31/03/17 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	313 052	21 165
SUR OPERATIONS DE GESTION	12 324	
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	278 529	21 165
TRANSFERTS DE CHARGES	22 197	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	53 692	2 388
SUR OPERATIONS DE GESTION	140	335
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	33 601	1 465
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	19 951	588
RESULTAT EXCEPTIONNEL	259 359	18 776
PARTICIPATION DES SALAIRES	1 507 918	1 504 990
IMPOTS SUR LES BENEFICES	1 774 013	2 052 274
<i>Total des produits</i>	<i>91 633 326</i>	<i>90 406 088</i>
<i>Total des charges</i>	<i>87 178 915</i>	<i>86 178 984</i>
BENEFICE NET COMPTABLE	4 454 411	4 227 103

* Dont crédit-bail mobilier et immobilier
 Produits financiers concernant les entreprises liées
 Charges financières concernant les entreprises liées

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés sur une durée de 1 à 5 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial est inscrit pour sa valeur d'apport (suite à fusion avec CHATELDIS).

Il n'a pas fait l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	10 ans	- Matériel d'exploitation :	5 à 10 ans
- Constructions :	15 à 20 ans	- Matériel de transport :	3 à 4 ans
- Agencements des constructions :	10 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	5 à 7 ans	- Mobilier de bureau :	10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Le coût d'acquisition des stocks est constitué du prix d'achat, y compris les droits de douanes et autres taxes non récupérables, après déduction des rabais commerciaux, remises et autres éléments similaires.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 30 000 actions de 10 euros.

Fonds commercial

* S.A. CHATELDIS	Acquisition le 01/04/1997	2 591 633
------------------	---------------------------	-----------

Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	2 696 305	4 123		2 700 429
Immobilisations corporelles	17 665 513	721 168	302 944	18 083 737
Immobilisations financières - titres	1 549 520	247 799	32 963	1 764 356
Immobilisations financières - créances	443 806	4 138	15 149	432 795
	22 355 145	977 228	351 056	22 981 316

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	99 982	1 939		101 922
Immobilisations corporelles	12 916 455	822 054	302 305	13 436 204
	13 016 437	823 994 (*)	302 305	13 538 126
(*) Dont dotation : . linéaire		588 549		
. dégressive		215 493		
. exceptionnelle		19 951		

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)		471 476		471 476
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	38 747	10 255	11 280	37 722
	38 747	481 731 (*)	11 280 (*)	509 198
(*) Dont : . exploitation		343 955	11 280	
. financier		4 955		
. exceptionnel		132 821		

Les dotations aux provisions pour risques et charges correspondent à :

- une provision pour charges des droits à réductions sur ventes octroyées aux clients sur l'exercice et non encore utilisées au 31/03/2018, à hauteur de 128 k€. Cette comptabilisation fait suite à la proposition de rectification de l'administration fiscale.
- une charge d'impôt issue de ce même contrôle fiscal, à hauteur de 133 k€.
- un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministre de l'économie et des finances devant le tribunal de Commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles et inconditionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs. La quote-part revenant à la société s'élève à 211 k€.

Biens pris en crédit-bail	Néant
----------------------------------	--------------

Créances : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	432 795	2 330	430 465
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	2 802 477	2 724 198	78 279
Créances diverses	1 096 753	1 096 753	
Charges constatées d'avance	95 422	95 422	
	4 427 447	3 918 704	508 744

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	597	597		
Emprunts bancaires (1)	1 426 179	678 147	748 032	
Emprunts & dettes financières divers (2)	10 220 918	9 367 608	853 310	
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	12 366 821	11 861 145		505 676
Dettes diverses	90 825	90 825		
Produits constatés d'avance	10 432	10 432		
	24 115 771	22 008 753	1 601 342	505 676

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires 597

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice 726 349

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 670 653

(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 9 093 558

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement

- Plus-value latente au début de l'exercice	28 178
- Moins-value latente au début de l'exercice	-8 184
- Plus-value latente à la fin de l'exercice	60 200
- Moins-value latente à la fin de l'exercice	-13 129

Les moins-values latentes sont provisionnées dans les comptes

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

- Magasin	71 434 091
- Drive	7 661 612
- Station-service	11 375 046
	90 470 749

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	18
- Agents de maîtrise	19
- Employés	237
	274

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

A cet effet, le CICE 2016, qui s'élève à 333 993 €, a été utilisé pour le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement.

Pour les salaires versés en 2017, il a été comptabilisé un CICE calculé au taux de 7 % sur les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC, ainsi qu'un produit à recevoir sur les salaires versés depuis le 1^{er} janvier 2018 au taux de 6 %.

L'impact de ce crédit d'impôt sur le compte de résultat se traduit par une réduction du poste « charges sociales » pour un montant de 391 559 €.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Pénalités et amendes	140	-
Cession des immobilisations corporelles	638	4 000
Plus-value sur échange de titres suite fusion Issylec/Galec	32 815	240 704
Cession des immobilisations financières	148	183
Mise au rebut des immobilisations corporelles	19 951	-
Intérêts moratoires sur dégrèvements contribution 3% dividendes	-	12 324
Reclassement charges en-immobilisations suite contrôle fiscal	-	33 643
Transfert de charges exceptionnelles - remboursement sinistre	-	22 197
	53 692	313 051

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	505 676
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	1 002 242
	<u>1 507 918</u>

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun, majorée de la contribution sociale de 3.3 % et diminuée de crédits d'impôts, une provision pour impôts et un dégrèvement sur la contribution exceptionnelle de 3% sur les dividendes.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	2 334 723
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	-693 530
- Provision pour impôt contrôle fiscal	132 821
	<u>1 774 014</u>

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 34.43 %)	245 585
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 34.43 %)	204 055

AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles **Néant**

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	16 464 678	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	457 000	457 000
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.5 % (*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2.5 % (*) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 33.91 %) ;
- critère de turn-over du personnel : cadres et agents de maîtrise faible , employés moyen ;
- table de mortalité : 2017.

(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ..... 495 000 €

La société FOCH DISTRIBUTION souscrit un contrat « Extension Capital Fin de Carrière », garantissant le remboursement des indemnités de départ à la retraite prévue par la convention collective du commerce à prédominance alimentaire. La société a constitué ce fonds collectif à hauteur de 164 378 €.

Entreprises liées

SARL VALENTINE

Participations	7 000
Créances rattachées à des participations	-
Prêts	-
Créances diverses	11 505
Emprunts et dettes financières divers	-
Produits de participation	-
Autres produits financiers	-
Charges financières	-
Produits de location	40 870
Transfert de charges d'exploitation	24 648

S.A.R.L. VALENTINE
144 Avenue Foch
86000 Chatelleraut
R.C.S.433 389 152

Filiales & participations à plus de 50 %

Capital	10 000
Capitaux propres autres que le capital	193 033
Quote-part du capital détenu	70%
Valeur brute des titres détenus	7 000
Valeur nette des titres détenus	7 000
Prêts et avances consentis	-
Cautions & avals donnés	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	659 500
Résultat du dernier exercice clos	30 612
Dividendes encaissés	-

S.C.I. COUDENNE
Rue Coudenne
17800 PONS
R.C.S. 502 344 419

Filiales & participations entre 10 & 50 %

Capital	420 000
Capitaux propres autres que le capital	135 955
Quote-part du capital détenu	23.81%
Valeur brute des titres détenus	100 000
Valeur nette des titres détenus	100 000
Prêts et avances consentis	-
Cautions & avals donnés	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	-
Résultat du dernier exercice clos	135 955
Dividendes encaissés	-

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

FOCH DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée au capital de 300 000 euros
Siège social : 144 avenue Foch - 86100 CHATELLERAULT
384 756 276 RCS POITIERS

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 27 SEPTEMBRE 2018
--

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2018 s'élevant à 4 454 411,30 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 4 454 411,30 euros

A titre de dividendes 3 420 000,00 euros

Soit 114 euros par action

Le solde 1 034 411,30 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 10 696 387,14 euros.

Il est ici rappelé qu'aux termes des décisions collectives unanimes en date du 25 janvier 2018, les associés ont décidé une distribution de dividendes d'un montant de 4 005 000 euros soit 133,50 euros pour chacune des 30 000 actions composant le capital social. Cette somme a été prélevée sur le compte « autres réserves ».

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est rappelé que depuis le 1^{er} janvier 2018, les dividendes supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux.

Peuvent demander à être dispensées de ce prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 3 419 316,00 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 684,00 euros.

Nous vous rappelons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Total des Sommes Distribuées	Nombre d'actions concernées	Réfaction sur les dividendes (Article 158.3.2 CGI)	
			Dividende éligible	Dividende non éligible
31/03/2015	2 670 000 €	30 000	2 669 466 €	534 €
31/03/2016	2 670 000 €	30 000	2 669 466 €	534 €
31/03/2017	/	30 000	/	/
DUA du 25/01/2018	4 005 000 €	30 000	4 004 199 €	801 €

Vote de l'Assemblée Générale Mixte du 27 septembre 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés ayant le droit de vote.

Certifié conforme
Le Président
Monsieur Bruno D'AREXY



Commissariat aux comptes

Expertise comptable

Social

Fiscal

Gestion

Formation

Conseil

SAS FOCH DISTRIBUTION

Société par Actions Simplifiée au capital de 300 000 €
Siège social : 144 avenue du Maréchal Foch
86100 CHATELLERAULT

N° SIRET : 384 756 276 00018

Code APE : 4711 F

RCS CHATELLERAULT 384 756 276

Associés Poitiers

Anne David

Jean-Paul Deranlot

Franck Fortin

Marielle Gargoull

Michel d'Hérouville

Christine Janet

Nicolas Jarry

Dominique Jourde

Jean-Paul Molnard

Philippe Renouf

Associés autres sites

François-Xavier Andrault

Pascal Angeloni

Karine Avard

Jean-Luc Bardet

Hélène Brailard

Pascal Da Costa

Philippe Germon

Frédéric Mielcarek

Sylvie Raby

Didier Savattier

Associé service social

Benjamin Bibard

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

● Poitiers

16 rue du Frère Médard

BP 25

86281 Saint-Benoît Cedex

Tél : 05 49 88 83 81

Fax : 05 49 55 13 11

www.duo-solutions.fr





SOMMAIRE

Page n° :

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 mars 2018

1 à 4

COMPTES ANNUELS AU 31 MARS 2018

■

■ Bilan actif

■

■ Bilan passif

■

■ Compte de résultat

■

■ Annexe

SAS FOCH DISTRIBUTION

Société par Actions Simplifiée au capital de 300 000 €
Siège social : 144 avenue du Maréchal Foch
86100 CHATELLERAULT

N° SIRET : 384 756 276 00018
Code APE : 4711 F
RCS CHATELLERAULT 384 756 276

FIN DE MANDAT

PRESIDENT : MONSIEUR BRUNO D'AREXY	31.03.2021
DIRECTRICE GENERALE : MADAME ISABELLE D'AREXY	31.03.2021
COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE : SARL DUO SOLUTIONS AUDIT	31.03.2021

SAS FOCH DISTRIBUTION

Société par Actions Simplifiée au capital de 300 000 €
Siège social : 144 avenue du Maréchal Foch
86100 CHATELLERAULT

N° SIRET : 384 756 276 00018

Code APE : 4711 F

RCS CHATELLERAULT 384 756 276

Associés Poitiers

Anne David

Jean-Paul Deranlot

Franck Fortin

Marcelle Gargoull

Michel d'Hérouville

Christine Janet

Nicolas Jarry

Domlnque Jourde

Jean-Paul Molnard

Philippe Renouf

Associés autres sites

François-Xavier Andrault

Pascal Angeloni

Karine Avrand

Jean-Luc Bardet

Hélène Brailard

Pascal Da Costa

Philippe Germon

Frédéric Mielcarek

Sylvie Raby

Didier Savattier

Associé service social

Benjamin Bibard

● Poitiers

16 rue du Pré Médard

BP 25

86281 Saint-Benoît Cedex

Tél : 05 49 88 83 81

Fax : 05 49 55 13 11

www.duo-solutions.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

A l'Assemblée Générale de la société Foch Distribution,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Foch Distribution relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

 .../...



.../...

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note de l'annexe relative aux principes, règles et méthodes comptables expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation du coût d'entrée des stocks de marchandises et des immobilisations.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIÉS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

68 .../...

.../...

V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Cg.

.../...

.../...

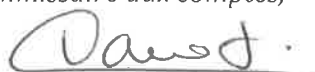
Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Poitiers, le 12 septembre 2018

Pour la SARL DUO SOLUTIONS AUDIT,
Commissaire aux comptes,


Christine JANET



BILAN

ACTIF	Clôture au 31/03/18 Durée 12 mois			Clôture au 31/03/17 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	22 981 316	13 538 125	9 443 190	9 338 707
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	2 700 428	101 921	2 598 507	2 596 323
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	108 795	101 921	6 873	4 689
FONDS COMMERCIAL (1)	2 591 633		2 591 633	2 591 633
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	18 083 737	13 436 203	4 647 533	4 749 057
TERRAINS	823 752		823 752	823 752
CONSTRUCTIONS	11 353 566	8 497 474	2 856 092	3 200 681
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	5 282 823	4 423 713	859 109	673 930
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	608 293	515 016	93 277	50 693
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	15 300		15 300	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	2 197 150		2 197 150	1 993 326
PARTICIPATIONS	137 489		137 489	137 489
CREANCES RATTACH. A PARTICIPATIONS	43 367		43 367	39 430
TITRES IMMOBILISES DIVERS	1 626 865		1 626 865	1 412 030
PRETS	389 337		389 337	404 286
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	90		90	90
ACTIF CIRCULANT	29 628 166	37 722	29 590 443	28 701 463
STOCKS ET EN-COURS	8 436 197		8 436 197	8 476 240
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	73 405		73 405	63 259
MARCHANDISES	8 362 792		8 362 792	8 412 981
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	2 802 477	24 583	2 777 894	2 896 261
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	203 748	5 300	198 448	204 816
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	2 598 728	19 283	2 579 445	2 691 444
CREANCES DIVERSES (3)	1 096 211		1 096 211	869 483
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	15 005 590	13 139	14 992 451	14 444 423
DISPONIBILITES	2 192 268		2 192 268	1 918 153
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	95 421		95 421	96 901
TOTAL GENERAL	52 609 482	13 575 847	39 033 634	38 040 170
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an			2 330	17 479
(3) Dont à plus d'un an			78 279	88 218



BILAN

PASSIF	Clôture au 31/03/18 Durée 12 mois	Clôture au 31/03/17 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	14 446 387	13 996 975
CAPITAL	300 000	300 000
RESERVES	9 691 975	9 469 871
RESERVE LEGALE	30 000	30 000
AUTRES RESERVES	9 661 975	9 439 871
RESULTAT DE L'EXERCICE	4 454 411	4 227 103
<i>RAPPEL CAPITAUX PROPRES</i>	<i>14 446 387</i>	<i>13 996 975</i>
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	471 476	
PROVISIONS POUR RISQUES	338 655	
PROVISIONS POUR CHARGES	132 821	
DETTES (1)	24 115 771	24 043 194
DETTES FINANCIERES (2)	11 647 693	11 572 322
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	1 426 775	1 372 148
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	10 220 917	10 200 174
DETTES D'EXPLOITATION	12 366 820	12 283 779
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	7 081 883	6 857 415
DETTES FISCALES ET SOCIALES	5 086 149	5 068 053
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	198 787	358 310
DETTES DIVERSES	90 824	168 882
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		81 572
AUTRES DETTES DIVERSES	90 824	87 310
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	10 432	18 210
TOTAL GENERAL	39 033 634	38 040 170
(1) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an	2 107 018 22 008 753	2 348 236 21 694 958
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/03/18 Durée 12 mois	Clôture au 31/03/17 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	91 246 547	90 191 511
VENTES DE MARCHANDISES	79 728 748	78 657 643
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	9 486 186	9 364 479
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	1 255 814	1 365 632
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>90 470 749</i>	<i>89 387 755</i>
REPRISES SUR PROVISIONS	11 280	171 479
TRANSFERTS DE CHARGES	232 785	243 840
AUTRES PRODUITS	531 732	388 436
CHARGES D'EXPLOITATION	83 631 138	82 337 694
ACHATS DE MARCHANDISES	67 535 581	67 282 279
VARIATION DES STOCKS	50 189	(505 253)
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	205 719	171 223
VARIATION DES STOCKS	(10 146)	13 850
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	4 137 846	4 118 744
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 406 228	1 423 385
SALAIRES ET TRAITEMENTS	6 945 533	6 776 697
CHARGES SOCIALES	2 165 719	2 082 108
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	804 042	779 107
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	5 300	15 493
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	338 655	
AUTRES CHARGES	46 469	180 058
RESULTAT D'EXPLOITATION	7 615 408	7 853 817
PRODUITS FINANCIERS	73 727	193 411
PARTICIPATIONS	6 938	8 123
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	3 077	3 119
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	35 711	182 169
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE	28 000	
CHARGES FINANCIERES	212 153	281 637
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	4 955	8 183
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	183 079	267 905
CHARGES NETTES SUR CESSIONS VAL MOBILIERES PLACEMENT	24 118	5 547
RESULTAT FINANCIER	(138 426)	(88 225)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	7 476 982	7 765 591



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/03/18 Durée 12 mois	Clôture au 31/03/17 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	313 052	21 165
SUR OPERATIONS DE GESTION	12 324	
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	278 529	21 165
TRANSFERTS DE CHARGES	22 197	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	53 692	2 388
SUR OPERATIONS DE GESTION	140	335
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	33 601	1 465
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	19 951	588
RESULTAT EXCEPTIONNEL	259 359	18 776
PARTICIPATION DES SALAIRES	1 507 918	1 504 990
IMPOTS SUR LES BENEFICES	1 774 013	2 052 274
<i>Total des produits</i>	<i>91 633 326</i>	<i>90 406 088</i>
<i>Total des charges</i>	<i>87 178 915</i>	<i>86 178 984</i>
BENEFICE NET COMPTABLE	4 454 411	4 227 103
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier Produits financiers concernant les entreprises liées Charges financières concernant les entreprises liées		

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés sur une durée de 1 à 5 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial est inscrit pour sa valeur d'apport (suite à fusion avec CHATELDIS).

Il n'a pas fait l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	10 ans	- Matériel d'exploitation :	5 à 10 ans
- Constructions :	15 à 20 ans	- Matériel de transport :	3 à 4 ans
- Agencements des constructions :	10 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	5 à 7 ans	- Mobilier de bureau :	10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Le coût d'acquisition des stocks est constitué du prix d'achat, y compris les droits de douanes et autres taxes non récupérables, après déduction des rabais commerciaux, remises et autres éléments similaires.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 30 000 actions de 10 euros.

Fonds commercial

* S.A. CHATELDIS	Acquisition le 01/04/1997	2 591 633
------------------	---------------------------	-----------

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	2 696 305	4 123		2 700 429
Immobilisations corporelles	17 665 513	721 168	302 944	18 083 737
Immobilisations financières - titres	1 549 520	247 799	32 963	1 764 356
Immobilisations financières - créances	443 806	4 138	15 149	432 795
	22 355 145	977 228	351 056	22 981 316

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	99 982	1 939		101 922
Immobilisations corporelles	12 916 455	822 054	302 305	13 436 204
	13 016 437	823 994 (*)	302 305	13 538 126
(*) Dont dotation :				
. linéaire		588 549		
. dégressive		215 493		
. exceptionnelle		19 951		

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)		471 476		471 476
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	38 747	10 255	11 280	37 722
	38 747	481 731 (*)	11 280 (*)	509 198
(*) Dont :				
. exploitation		343 955	11 280	
. financier		4 955		
. exceptionnel		132 821		

Les dotations aux provisions pour risques et charges correspondent à :

- une provision pour charges des droits à réductions sur ventes octroyées aux clients sur l'exercice et non encore utilisées au 31/03/2018, à hauteur de 128 k€. Cette comptabilisation fait suite à la proposition de rectification de l'administration fiscale.
- une charge d'impôt issue de ce même contrôle fiscal, à hauteur de 133 k€.
- un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministre de l'économie et des finances devant le tribunal de Commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles et inconditionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs. La quote-part revenant à la société s'élève à 211 k€.

Biens pris en crédit-bail **Néant**

Créances : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	432 795	2 330	430 465
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	2 802 477	2 724 198	78 279
Créances diverses	1 096 753	1 096 753	
Charges constatées d'avance	95 422	95 422	
	4 427 447	3 918 704	508 744

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	597	597		
Emprunts bancaires (1)	1 426 179	678 147	748 032	
Emprunts & dettes financières divers (2)	10 220 918	9 367 608	853 310	
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	12 366 821	11 861 145		505 676
Dettes diverses	90 825	90 825		
Produits constatés d'avance	10 432	10 432		
	24 115 771	22 008 753	1 601 342	505 676
(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires				597
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice				726 349
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice				670 653
(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales				9 093 558

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement

- Plus-value latente au début de l'exercice	28 178
- Moins-value latente au début de l'exercice	-8 184
- Plus-value latente à la fin de l'exercice	60 200
- Moins-value latente à la fin de l'exercice	-13 129

Les moins-values latentes sont provisionnées dans les comptes

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

- Magasin	71 434 091
- Drive	7 661 612
- Station-service	11 375 046
	90 470 749

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	18
- Agents de maîtrise	19
- Employés	237
	<u>274</u>

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

A cet effet, le CICE 2016, qui s'élève à 333 993 €, a été utilisé pour le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement.

Pour les salaires versés en 2017, il a été comptabilisé un CICE calculé au taux de 7 % sur les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC, ainsi qu'un produit à recevoir sur les salaires versés depuis le 1^{er} janvier 2018 au taux de 6 %.

L'impact de ce crédit d'impôt sur le compte de résultat se traduit par une réduction du poste « charges sociales » pour un montant de 391 559 €.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Pénalités et amendes	140	-
Cession des immobilisations corporelles	638	4 000
Plus-value sur échange de titres suite fusion Issylec/Galec	32 815	240 704
Cession des immobilisations financières	148	183
Mise au rebut des immobilisations corporelles	19 951	-
Intérêts moratoires sur dégrèvements contribution 3% dividendes	-	12 324
Reclassement charges en immobilisations suite contrôle fiscal	-	33 643
Transfert de charges exceptionnelles - remboursement sinistre	-	22 197
	<u>53 692</u>	<u>313 051</u>

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	505 676
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	1 002 242
	<u>1 507 918</u>

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun, majorée de la contribution sociale de 3.3 % et diminuée de crédits d'impôts, une provision pour impôts et un dégrèvement sur la contribution exceptionnelle de 3% sur les dividendes.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	2 334 723
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	-693 530
- Provision pour impôt contrôle fiscal	132 821
	<u>1 774 014</u>

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 34.43 %)	245 585
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 34.43 %)	204 055

AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles****Néant****Engagements financiers**

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	16 464 678	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	457 000	457 000
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.5 % (*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2.5 % (*) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 33.91 %) ;
- critère de turn-over du personnel : cadres et agents de maîtrise faible , employés moyen ;
- table de mortalité : 2017.

(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 495 000 €

La société FOCH DISTRIBUTION souscrit un contrat « Extension Capital Fin de Carrière », garantissant le remboursement des indemnités de départ à la retraite prévue par la convention collective du commerce à prédominance alimentaire. La société a constitué ce fonds collectif à hauteur de 164 378 €.

Entreprises liées

SARL VALENTINE

Participations	7 000
Créances rattachées à des participations	-
Prêts	-
Créances diverses	11 505
Emprunts et dettes financières divers	-
Produits de participation	-
Autres produits financiers	-
Charges financières	-
Produits de location	40 870
Transfert de charges d'exploitation	24 648

S.A.R.L. VALENTINE
144 Avenue Foch
86000 Châtelleraut
R.C.S. 433 389 152

Filiales & participations à plus de 50 %

Capital	10 000
Capitaux propres autres que le capital	193 033
Quote-part du capital détenu	70%
Valeur brute des titres détenus	7 000
Valeur nette des titres détenus	7 000
Prêts et avances consentis	-
Cautions & avals donnés	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	659 500
Résultat du dernier exercice clos	30 612
Dividendes encaissés	-

S.C.I. COUDENNE
Rue Coudenne
17800 PONS
R.C.S. 502 344 419

Filiales & participations entre 10 & 50 %

Capital	420 000
Capitaux propres autres que le capital	135 955
Quote-part du capital détenu	23.81%
Valeur brute des titres détenus	100 000
Valeur nette des titres détenus	100 000
Prêts et avances consentis	-
Cautions & avals donnés	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	-
Résultat du dernier exercice clos	135 955
Dividendes encaissés	-

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.